



Puis-je dormir dans un local professionnel ?

Par **krn51**, le **07/10/2008** à **20:18**

Bonsoir,

Actuellement je suis en séparation avec ma femme, je possède une auto école. N'ayant pas assez de ressources, je ne peux pas me prendre un logement. Je dors donc dans mon auto école dont je suis locataire des murs. Est ce que je suis dans l'illégalité. Merci de votre réponse qui me sera très utile.

Par **Tisuisse**, le **07/10/2008** à **23:51**

Pourquoi seriez-vous dans l'illégalité ? Est-ce que cette interdiction est écrite sur votre bail ?